

Règlement du Programme Easy Way

Fonctionnement du programme *Easy Way* mis en place par Robert Bosch Belgium –Automotive Aftermarket – Rue Henri Genessestraat 1 – 1070 Bruxelles/Brussels

Espace : Belgique et Grand-Duché du Luxembourg

Date de début de l'opération : 1er avril 2013

Bénéficiaires : Tout consommateur – personne physique – ayant acquis, à compter du 1^{er} janvier 2013 une batterie de marque Bosch (références en annexe) pour son utilisation personnelle dans un point de vente physique situé en Belgique et Grand-Duché du Luxembourg.

Principe

Pour participer au programme Easy Way, les bénéficiaires du programme doivent acheter une batterie Bosch (références en annexe), puis s'inscrire sur le site www.bosch-easyway.be dans les 4 semaines (28 jours) qui suivent son achat en remplissant le formulaire d'inscription avec leurs données.

Ils devront ensuite renvoyer les copies de leurs preuves d'achats par courrier à l'adresse suivante dans les 4 semaines (28 jours):

Bosch Communication Center
Customer service - Easy Way
Toernooiveld 306
6525 EC - Nijmegen
Netherlands

Le Bénéficiaire peut également envoyer par voie électronique les preuves d'achat (scan ou photo), à condition que celles-ci soient parfaitement lisibles, à l'adresse suivante : easyway.be@nl.bosch.com

Tous ces documents seront conservés sous format numérique pendant 4 mois. Ils seront ensuite détruits.

Seuls les formulaires soumis dans le temps imparti seront considérés comme valides et seront pris en considération. Les formulaires incomplets, non-conformes ou illisibles ne seront pas pris en considération. La responsabilité de Bosch ne saurait être encourue pour tout problème qui pourrait être rencontré par un participant et relatif à l'ordinateur, la connexion ou toute autre défaillance technique subie lors de la soumission du formulaire via le site internet www.bosch-easyway.be

Après l'inscription sur le site, le Bénéficiaire recevra une confirmation par e-mail.

Cette inscription, lorsqu'elle est confirmée, donne droit aux avantages suivants (selon le modèle de batterie achetée) :

	S3	S4	S5
Un dépannage en cas de mise en cause de la batterie Bosch*	X	X	X
Une année d'extension de garantie**	X	X	X
Un test de charge de batterie chez un de nos partenaires***	X	X	X
Accès à des promotions toute l'année	2 par an	3 par an	4 par an
Mise à disposition de conseils et astuces recyclage	X	X	X

*A l'exclusion des cas de montage ou d'utilisation non conforme de la batterie ou de batterie inadaptée au véhicule. Offre limitée à un seul dépannage pendant la durée de vie de la batterie.

** Garantie non applicable en cas d'utilisation, montage non conforme ou batterie inadaptée au véhicule. Si la batterie est échangée dans le cadre de la garantie, le service Easy Start est désactivé en même temps que le service Easy Garantie et les dates de validité du programme restent inchangées.

***Liste figurant sur le site www.bosch-easyway.be. Offre limitée à un seul test pendant la durée de vie de la batterie.

Particularité des véhicules start/stop*

Un véhicule start/stop doit être monté d'une batterie S4EFB ou S5AGM. Une batterie inadaptée peut avoir des conséquences irrémédiables sur la batterie et sur le système start/stop.

Si une batterie inadaptée est montée sur un véhicule start/stop, Bosch se réserve le droit de refuser l'inscription de l'automobiliste au programme ou de l'exclure du programme.

Chaque bénéficiaire peut enregistrer jusqu'à deux batteries Bosch, utilisées à des fins personnelles, sous un même nom.

En cas de participation frauduleuse, le Bénéficiaire sera exclu du programme et toute participation sera considérée comme nulle.

Le non-respect du Règlement entraînera l'exclusion du Bénéficiaire.

Les données personnelles éventuellement collectées sont requises dans le but exclusif de mener à bien le Programme. Ces données seront conservées dans la base de données Bosch pour des raisons administratives. Cette base a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CPVP-CBPL (Belgique) et de la CNPD (Grand-Duché du Luxembourg). Ces données sont utilisées en conformité avec les lois applicables en matière de protection de la vie privée. Ces données sont utilisées en conformité avec les lois applicables de protection de la vie privée. Cette utilisation peut comprendre la communication d'informations par e-mails sur les produits Bosch, services, événements ou toute autre information pouvant intéresser le Bénéficiaire. Les données collectées sont obligatoires pour participer au programme Easy Way. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant seront réputées renoncer à leur participation.

Dans le cas où le Bénéficiaire désire annuler sa participation au programme, ce dernier doit communiquer sa décision à. Ses données seront alors supprimées par Bosch.

Le Programme est soumis à la loi belge. Cette loi sera exclusivement applicable aux éventuelles réclamations relatives à l'application ou l'interprétation du Règlement et/ou à l'occasion et en lien avec le Programme. Tout conflit sera exclusivement soumis à la compétence des juridictions de Bruxelles.

Le programme et toutes les informations mises en ligne sur le site internet dédié sont donnés à titre indicatif sans garantie de quelque sorte que ce soit. Tous les droits sont réservés.

Si l'une ou l'autre des dispositions du Règlement était jugée nulle ou inapplicable par une juridiction compétente, la nullité ou l'invalidité de cette disposition n'affecterait pas la validité de l'ensemble des dispositions restantes, dont l'application resterait toujours effective.

Toute question ou tout commentaire relatif au programme ou au Règlement doit être adressé à easyway.be@nl.bosch.com. Une copie du présent règlement pourra être adressée par voie postale à toute personne en faisant la demande.

Annexe

Références concernées
0092S30000
0092S30010
0092S30020
0092S30030
0092S30041
0092S30050
0092S30060
0092S30070
0092S30080
0092S30120
0092S30130
0092S30160
0092S30170
0092S40001
0092S40010
0092S40020
0092S40040
0092S40050
0092S40060
0092S40070
0092S40080
0092S40090
0092S40100
0092S40110
0092S40130
0092S40180
0092S40190
0092S40200
0092S40210
0092S40220
0092S40230
0092S40240
0092S40250
0092S40260

0092S40270
0092S40280
0092S40290
0092S40300
0092S50010
0092S50020
0092S50040
0092S50050
0092S50060
0092S50070
0092S50080
0092S50100
0092S50110
0092S50130
0092S50150
0092S5E050
0092S5E070
0092S5E080
0092S5E100
0092S5E110
0092S60050
0092S60080
0092S60110
0092S60130
0092S60150
0092S5A050
0092S5A080
0092S5A110
0092S5A130
0092S5A150
0092S4E050
0092S4E070
0092S4E080
0092S4E100
0092S4E110